



Le Maire d'Embrun

À

Secrétariat Général

N/Réf. : OP/GM

Affaire suivie par Mr Guy BAUMSTARK

Tél. 04.92.44.66.07

*Mesdames, Messieurs les
Membres du Conseil Municipal
De la commune d'Embrun*

Embrun, le 23 mars 2023

Objet : réunion du Conseil Municipal.

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, à la Salle des Fêtes, le

Jeudi 30 mars 2023 à 18 heures

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 mars 2023 (envoyé par Email le 10 mars 2023).

Finances : les membres de la commission « Finances » ont reçu les projets de délibérations financières pour la réunion de la commission du vendredi 24 mars 2023.

Compte de gestion 2022 budget général et budget annexe :

- Rapport n° 2023-026 R : compte de gestion 2022 : budget général.
- Rapport n°2023-027 R : compte de gestion 2022 : budget annexe du Camping Municipal de La Clapière.

Compte administratif 2022 budget général et du budget annexe et affectation des résultats du budget général et du budget annexe :

- Rapport n° 2023-028 R : désignation d'un Président de séance.
- Rapport n° 2023-029 R : compte administratif 2022 – budget principal.
- Rapport n° 2023-030 R : Compte administratif 2022 – budget annexe du Camping Municipal de La Clapière.
- Rapport n° 2023-031 R : affectation des résultats 2022 – budget annexe du Camping Municipal de La Clapière.
- Rapport n° 2023-032 R : affectation des résultats 2022 budget principal.

Budget primitif 2023 - Budget général – Budget annexe du Camping Municipal de la Clapière :

- Rapport n° 2023-033 R : budget primitif 2023 – budget général.
- Rapport n° 2023-034 R : budget primitif 2023 – budget annexe du Camping Municipal de La Clapière.

- Rapport n° 2023-035 R : budget primitif 2023 – budget annexe ZAM Chauveton.
- Rapport n° 2023-036 R : vote des taux d'imposition du foncier bâti et non bâti.
- Rapport n° 2023-037 R : création budget annexe ZAM Chauveton – Inventaire intermittent M14 (M57 en 2024).
- Rapport n° 2023-038 R : attribution de subventions pour 2023.
- Rapport n° 2023-039 R : attribution de subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et convention.
- Rapport n° 2023-040 R : vote des autorisations de programme et crédits de paiement.

Personnel Communal :

- Rapport n° 2023-041 R : modification du tableau des effectifs.

Liste des D.I.A.

Questions orales.

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de ma considération distinguée.

Chantal EYMEOUD